



Que complotaient-ils à l'époque ?

Depuis le temps que je vous le disais, j'ai enfin des tas de preuves à propos de ce Belge corrompu par Marc Ravalomanana, qui se prenait comme plus royaliste que le roi des... Belges. Elles ne viennent pas de moi mais d'un journaliste indépendant américain. Pitoyable que ce soldat Gros Louis... Et l'on comprendra enfin l'attitude du Congolais Thwambe Mwamba à l'Onu, en septembre 2009. Toute une mafia de corrompus. Il faut s'attendre à ce genre de dossier sur Joachim Chissano... Tôt ou tard, on est rattrapé par son passé. Pour le cas de Louis Michel, la réalité dépasse la fiction. Et c'est ce petit M^ossieur rondouillard qui a convaincu des députés européens de sanctionner 20 millions de Malgaches. A croire qu'il a le don de la corruption... verbale aussi. Ne vous fiez jamais aux apparences.

Jeannot Ramambazafy

Le Commissaire européen au Développement et à l'Action humanitaire, le Belge Louis Michel est impliqué dans une affaire de détournement de plus de 300 millions d'euros soit près de 200 milliards de Francs CFA du Centre de Développement Industriel (CDI), destinés aux petites et moyennes industries (ou entreprises) PMI / PME congolaises qui ont souffert des affres des conflits armés successifs. Ces industries et entreprises congolaises privées du financement auxquelles elles avaient droit, ont dû fermer leurs portes avec comme conséquences : chômage de masse, pauvreté, le cercle vicieux du sous-développement, la misère entraîne la misère, 1.250 morts des conséquences directes et indirectes de la guerre.

Présentation du CDI

Le Centre de Développement Industriel (CDI) est une institution reconnue au Moniteur belge depuis le 31 mars 1981, et financée par le Fonds Européen de Développement (FED) dans le cadre de la convention de Lomé, associant l'Union européenne et les 70 pays ACP (Afrique,

Caraïbes et Pacifique). Son objectif est d'encourager et d'appuyer la création, l'extension et la restructuration d'entreprises industrielles dans les pays ACP. Dans ce cadre, le CDI favorise le partenariat entre entreprises ACP et européennes ; Ces partenariats peuvent prendre des formes diverses : partenariat financier, technique et commercial, contrat de gestion, accord de licence ou de franchise, sous-traitance, etc.

Faux et usage de faux, CDI versus CDE

En 2000, juste au moment où tout était fin prêt pour que le FED libère une somme de plus de 300 millions d'euros pour le CDI destinée aux PMI/ PME congolaises, le Commissaire européen Louis Michel, à l'époque où il était Ministre des affaires étrangères, a créé le Centre de Développement de l'Entreprise (CDE) une organisation qui n'a pas d'accord de siège, sans personnalité juridique, donc une vraie fausse organisation et dont le siège est au même endroit que le CDI.

Les deux incorruptibles

Un ancien fonctionnaire international du CDI Monsieur Kaninda Mbayi et un scientifique inventeur européen d'origine congolaise et Monsieur Botikala Baseke, sont en procès contre Louis Michel depuis 1999, du temps où ce dernier occupait les fonctions de Vice-Premier Ministre, Ministre belge des Affaires étrangères et Membre de la commission en charge des affaires ACP/CE. Il est reproché à ce dernier d'avoir vidé le CDI de sa substance au profit du CDE qui est une organisation frauduleuse. Les fonds destinés aux PMI et PME congolaises, ont tout simplement été détournés. Le fait de retrouver le même Monsieur à la commission européenne à l'aide humanitaire et au développement n'est sûrement pas un hasard, quand on sait que c'est justement la commission européenne qui décide du financement des ONG par le FED. La boucle est bouclée.

Déjà condamné

Le Commissaire européen Louis Michel a déjà été condamné dans cette affaire pour faux en écriture, faux et usage de faux, prise illégale d'intérêt, tentative de corruption des plaignants, 10 millions d'euros ont été proposés à la partie civile pour éteindre la procédure judiciaire. Louis Michel a fait appel du jugement et depuis lors, ce dossier est complètement bloqué au niveau

du Palais de Justice de Bruxelles, jeux de retour d'ascenseur avec une volonté d'éviter qu'un Juge ne puisse envoyer le libéral francophone belge Louis Michel dormir sur la paillasse du pavillon VIP de la prison de Lantin en Wallonie ? Seul l'avenir nous le dira.

Intervention volontaire

Ces deux incorruptibles Congolais ont fait une intervention volontaire avec l'affaire CDI/CDE dans le procès éminemment politique qui oppose le Commissaire européen Louis Michel contre le Dr François Tshipamba Mpuila le représentant du parti d'opposition congolais l'UDPS. Dans cette affaire, le plaignant Louis Michel veut faire cesser la campagne de dénigrement orchestrée contre lui par le représentant de l'UDPS. Ce parti politique affirme que Louis Michel est un prédateur vorace, un néocolonialiste et esclavagiste en RD Congo, à cause de sa mainmise sur l'ensemble de l'appareil de l'Etat congolais et son soutien clairement affiché au profit du président sortant Joseph Kabila

Incroyable disparition des dossiers dans un Tribunal belge

Le but de l'intervention volontaire de Monsieur Botikala Baseke et de Monsieur Kaninda Mbayi, est de prouver que Louis Michel est bien un prédateur en RD Congo. Au cours de ce procès Louis Michel contre Dr François Mpuila au tribunal de 1 ère Instance de Nivelles du vendredi 01 août 2006, le public fut très étonné d'entendre qu'un document majeur prouvant la condamnation antérieure de Louis Michel pour faux et usage de faux, avait disparu au greffe de ce tribunal pendant un mois pour réapparaître la veille du procès. Cet incident entraînera une suspension d'audience de deux heures, certainement que Madame la Juge de ce petit Tribunal de province venait de se rendre compte du degré de gravité de cette affaire qui peut lui coûter son poste. Et, au retour, Madame la Juge décida de dissocier ce dossier très brûlant CDI/CDE du procès Louis Michel / Dr François Mpuila.

La presse belge est-elle vraiment indépendante du pouvoir politique?

Aux Etats-Unis, un procès impliquant un homme politique du rang du Commissaire Louis Michel, aurait drainé toute la presse américaine dans la salle d'audience. En parcourant la presse belge, on ne lit nulle part l'affaire CDI/CDE. De toutes évidences, les opposants congolais sont décidés de médiatiser eux-même ce procès dans lequel le Commissaire

européen Louis Michel est impliqué, car la presse belge dans son ensemble est complètement muselée par les hommes politiques. Le dossier CDI/CDE et la déconfiture du processus électoral en RD Congo ne sont qu'un arbre qui cache la forêt, et mettent à nu la prise en otage des grandes institutions occidentales et internationales en général par des réseaux maffieux, où les hommes politiques sont utilisés comme des courroies de transmission et des relais décisionnels au profit de leurs parrains de la mafia.

La RD Congo connaît la catastrophe humanitaire la plus grave de l'histoire

1.250 personnes meurent tous les jours des conséquences directes et indirectes de la guerre. Aux USA par exemple, si un Procureur indépendant se charge de ce dossier CDI/CDE, nul doute qu'il lui sera possible de démontrer les effets néfastes du détournement de ces 300 millions d'euros destinés aux populations pauvres de la RD Congo. Il lui sera possible de démontrer que ce détournement a eu comme conséquence d'augmenter le nombre des morts indirectes consécutifs aux 10 ans de conflit armé en RD Congo. En clair, tous ceux qui ont participé activement dans ce montage frauduleux pourraient être considérés comme des coauteurs de ce génocide qui ne dit pas son nom ; génocide qui a fait plus de 5 millions des morts, c'est-à-dire près de la moitié de la population belge.

Vente d'armes et complicité de génocide

Les armes qui ont servi cet holocauste de plus de 5 millions des Congolais sont pour la plupart de fabrication belge, estampillées FN ou Fabrique National d'armes et munitions de Herstal. Ces engins de mort, utilisés par les milices et les groupes rebelles, ont été saisis en très grande quantité par la Monuc dans l'Est de la RD Congo. Un grand actionnaire de la FN qui n'est autre que Monsieur Georges Arthur Forrest le patron de la société multinationale Georges Forrest International GFI; cette firme chapeaute tout le groupe Forrest ; sa société Kinross-Forrest Limited est l'actionnaire majoritaire de la Gécamine au Katanga. Monsieur Georges Forrest est le représentant légal du réseau belge de vente d'arme en Afrique centrale. En outre, ce richissime homme d'affaires wallon est très lié à un certain commissaire européen Louis Michel.

Le parlement européen s'interroge

Lors d'une question écrite au parlement européen en 2005, Madame Frederika Brepoels du

groupe parlementaire PPE avait épinglé un conflit d'intérêt dans le chef du Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire Monsieur Louis Michel, très impliqué dans le processus de transition en RD Congo. En effet, elle reprochait au commissaire européen Louis Michel d'avoir utilisé le Fonds Européen de Développement (FED) pour l'achat d'armes usagers estampillées FN de la police belge au profit de la police Congolaise. La question de cette brave dame fut celle de savoir comment l'achat d'armes peut-il contribuer au développement d'un pays hyper militarisé comme la RD Congo qui sort d'une guerre de près de 10 ans et sous embargo de l'ONU en matière de vente d'arme.

Le Fils aussi?

En effet, le propre fils de Louis Michel, Monsieur Charles Michel était à l'époque un des administrateurs d'un Holding financier de la Région wallonne la SOGEP ou Société wallonne de Gestion et de Participation, qui détenait 90% des actions de la FN , firme dont le groupe Georges Forrest International GFI détient des actions. Un certain Belge, Monsieur Albert Diehl, qui était président de la FN de Herstal jusqu'en 1996, fut par la suite administrateur-délégué à la S.A. Georges Forrest International GFI. Quant à conclure que le réseau belge de vente d'armes est complice du génocide perpétré par les milices et groupes rebelles congolais, je donne ma langue au chat !

Affaire Germanium

Dans l'affaire Louis Michel contre Dr François Mpuila, deux autres congolais incorruptibles, Monsieur Kimba Mukasa et Monsieur Robert Tshibob, ont aussi introduit une demande d'intervention volontaire pour appuyer leur compatriote le Dr François Mpuila. En effet, ces deux Congolais ont déjà obtenu gain de cause, dans «l'Affaire Germanium » devant la Justice belge à Bruxelles, face à Monsieur Georges Arthur Forrest, le richissime homme d'affaire belge qui détient à lui tout seul le titre foncier de la moitié de la très riche province minière du Katanga. La Société pour le Traitement du Terril de Lubumbashi, le STL en sigle, est une branche du groupe Malta Forrest ; Cette société fut condamnée par la Justice belge pour n'avoir jamais fait état de l'exploitation du Germanium contenu dans le Terril de Lubumbashi, alors que ce produit revient à la Gécamine, qui est encore une société de l'Etat congolais. Voilà un bel exemple de prédation des richesses minières de la RD Congo.

Conflits d'intérêts et intérêts des conflits en RD Congo

Le Groupe Forrest bénéficie de l'aide de l'Office National belge du Ducroire (Société Fédérale d'Assurance-Crédit qui couvre les risques commerciaux des entreprises belges dont les produits sont destinés à l'exportation, hors OCDE) en dépit du fait que la RD Congo est classée « pays à très haut risque » pour les investissements et curieusement, le patron du groupe Forrest en la personne de Monsieur Georges Forrest porte le titre de conseiller du royaume de Belgique pour le commerce extérieur en RD Congo, la démonstration du conflit d'intérêt est trop évidente. Quand on sait les bénéfices tirés par le groupe Forrest des fonds européens à l'aide au développement alloués pendant la période de transition à la RD Congo, prérogative du Commissaire européen Louis Michel, vous avez compris la combine des petites mains qui tuent les Congolais dont faisait allusion un rapport du CRISIS groupe.

Tandem de choc

Les agissements du tandem qui soutient le président sortant Joseph Kabila, Louis Michel et son ami Georges Forrest (plusieurs fois cité dans les rapports d'enquête sur le pillage des richesses minières de la RD Congo : Panel des experts de l'ONU, Rapport du sénat belge, Commission Lutundula, Banque Mondiale, FMI, Ong NIZA...), sont préjudiciables pour la RD Congo. Les fraudes passives et actives, à charge du Commissaire européen Louis Michel, peuvent être sanctionnées par le statut de la CE articles 22a et 22 b « Fraude passive sur la protection des intérêts financiers de la CE 1 er Protocole article 2 et 3 Références OJC 313 du 23/10/1996»

Démission possible?

Il est clair que le commissaire européen Louis Michel ne respecte pas les termes de son mandat tel que définis dans l'article 12 du statut de la CE « Le fonctionnaire qui se propose d'exercer une activité extérieure, rémunérée ou non, celui qui remplit un mandat en dehors de la communauté en demande préalablement l'autorisation à l'autorité investie du pouvoir de nomination(...)» «Cette autorisation ne lui est refusée que si l'activité ou son mandat est de nature à entraver l'exercice de ses fonctions ou est incompatible avec les intérêts de son institution». Le Commissaire Louis Michel est-il encore un commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire?

Opération mains propres

Cette opération, autrefois menée en Italie par le très courageux Juge Di Pietro, doit-être ordonnée par le parlement européen, afin de nettoyer les gouvernements européens et toutes les institutions européennes et internationales, des brebis galeuses. Ces mafieux en col blanc ont certainement une place de choix dans les boxes des accusés des Tribunaux Internationaux et dans les prisons de très haute sécurité.

Une justice internationale au service de la mafia internationale?

La Cour Pénale Internationale (CPI) est sensée être indépendante des pouvoirs politiques occidentaux. Il est triste de constater que certains gouvernements occidentaux, dont celui des USA, n'ont jamais voulu signer l'acte fondateur de cette CPI. Profitant du chaos institutionnel de l'ONU, ces gouvernements utilisent cette honorable institution judiciaire internationale la CPI pour faire pression uniquement sur les politiciens des pays du Tiers-Monde. Cette Justice internationale à deux ou trois vitesses est devenue un instrument de chantage en fonction des intérêts économiques et géostratégiques.

CPI versus TPI

Le fiasco des TPI : Le Tribunal Pénal International pour la Yougoslavie où les témoins (responsables politiques et militaires occidentaux membres de l'OTAN) cités par les accusés n'ont jamais voulu comparaître ; la condamnation d'innocents par le très controversé Tribunal Pénal International pour le Rwanda, le TPIR, afin de couvrir les crimes commis par les troupes du Front Patriotique Rwandais de Paul Kagamé et sa responsabilité dans l'attentat commis contre l'avion du Président Rwandais Habyarimana tel que démontré par mon ami Charles Onana, Madame Cynthia Mc Kinney et Madame Carla Delponté. Les différentes expéditions meurtrières du Général Président rwandais Paul Kagamé en RD Congo depuis l'entrée de son allié congolais l'AFLD en 1996, les milliers des morts et la destruction totale des infrastructures du Liban par son puissant voisin Israélien, dans l'impunité la plus totale, sont des exemples les

plus récents.

Avril 2010

Jackson Wilson - Journaliste Indépendant Washington DC

Mais ce n'est pas fini, en matière de preuves:



[CLIQUEZ SUR LA PHOTO POUR D'AUTRES ACCUSATIONS QUI PESENT SUR LOUIS MICHEL](#)